

CONSIGNES AUX AUTEURS

Dernière révision : septembre 2018

Politique éditoriale

La présente revue, propriété de l'Institut Universitaire Européen de la Mer - Université de Bretagne Occidentale, vise à faciliter la publication et la diffusion de nouvelles naturalistes maritimes et marines vers un public aussi large que possible, ce qui devrait être favorisé par son accès gratuit et en ligne. Elle est dédiée aux inventaires, à la description et à la biogéographie de tous les groupes taxinomiques associés aux eaux estuariennes, côtières et du large de la Bretagne. Son emprise est donc très large, allant de la faune et la flore benthique ou pélagique, côtière ou profonde jusqu'à la végétation des vases salées soumises aux marées. Cependant, les frontières géographiques ne sont pas arrêtées et les données pourront s'étendre aux côtes de la Manche et de l'Atlantique (dans la limite d'une cohérence biogéographique).

An Aod accepte les articles originaux de recherche, les observations inédites, les inventaires et les synthèses régionales. Les études présentant la biologie ou l'écologie de certaines espèces ayant un intérêt particulier pourront être acceptées.

Chaque manuscrit sera évalué et critiqué par un ou plusieurs membres du comité éditorial. Le cas échéant, il pourra être transmis à des experts externes pour revue. Le comité de rédaction se réserve, seul, le droit d'accepter ou de refuser la version finale du manuscrit. Les articles seront publiés en ligne avec une fréquence de parution officielle semestrielle (deux numéros, constituant un volume, par année). Si le comité de rédaction le juge utile, un troisième numéro spécial pourra être publié.

Général

Les articles soumis pourront être rédigés en français ou en anglais, selon le choix de l'auteur. Ils pourront être soumis en format Microsoft Word (.doc ou .docx), OpenDocument (.odt) ou \LaTeX (.tex).

L'espacement interligne sera de 1,5 et les lignes seront numérotées.

Si des sigles ou des acronymes sont utilisés, ils devront être spécifiés en totalité dès leur première apparition.

Les tableaux et les illustrations, avec leur légende, devront être incorporés à la fin du document soumis. Les illustrations devront également être jointes séparément dans leur format original matriciel de bonne qualité (.tiff, de préférence, ou .jpeg) ou vectoriel (.eps, .ps, .svg ou .pdf) afin de faciliter la mise en page.

Page de titre

La page de titre doit comporter les éléments suivant :

- **titre** : il doit être rédigé en français et en anglais. Il doit être aussi court que possible ;
- **liste des auteurs et affiliations** : les nom(s) et prénom(s) de tous les auteurs doivent être indiqués, ainsi que leur adresse professionnelle complète (Université, laboratoire, voie, code postal, ville, pays) ;
- **auteur correspondant** : les nom(s) et prénom(s) ainsi que l'adresse e-mail de l'auteur qui assurera la correspondance ;

- **résumé** : il doit être rédigé en français et en anglais. Il indiquera les principaux résultats et conclusions de l'étude, ainsi que toute information que l'auteur jugera nécessaire. Aucune référence bibliographique ne doit apparaître dans le résumé. Il devra être suivi de quelques mots-clés, rédigés en français et en anglais, classés alphabétiquement.

Texte

Seuls les noms scientifiques des espèces devront être en italique, et leur première mention suivie par l'autorité et l'année.

Figures

Les figures peuvent être en nuances de gris ou en couleurs. Cependant, la palette de couleurs de type « arc-en-ciel » ne doit pas être utilisée. Les auteurs privilégieront les palettes telles que « viridis » ou « cividis », aisément perceptibles par les personnes souffrant de troubles de perception des couleurs.

Elles doivent être numérotées en chiffres arabes et leur référence dans le texte doit apparaître sous la forme « figure 1 ». Si une figure se compose de deux ou plusieurs sous-figures, ces dernières doivent être distinguées par une lettre capitale (« figure 1A » par exemple).

La taille d'un élément photographié doit être indiquée sous la forme d'une barre d'échelle sur la photo et non par un grossissement dans la légende. Une carte doit obligatoirement comporter : une flèche du nord, une échelle et une légende. Les symboles et abréviations utilisés devront être clairement explicités dans la légende. En règle générale, une figure doit se suffire à elle-même.

Tableaux

Les tableaux ne doivent pas être de taille excessive. Ils doivent être numérotés en chiffres arabes. Les en-têtes de colonnes doivent apparaître en gras et être aussi clairs et concis que possible.

Les symboles et abréviations utilisés devront être clairement explicités dans la légende. En règle générale, un tableau doit se suffire à lui-même.

Le tableau ci-dessous est un exemple de mise en forme.

Références

Les références bibliographiques doivent être listées par ordre alphabétique (auteur-date) à la fin du manuscrit. Les références mentionnées dans le texte, et seulement celles-ci, doivent apparaître dans la liste des références bibliographiques. Les titres d'articles et de journaux doivent être écrits en entier (pas d'abréviations). Tous les auteurs doivent apparaître. Les références doivent comporter les éléments suivants :

- article : Auteur(s), année. Titre. *Journal*, **volume (numéro)**, pages. doi ;
- livre : Auteur(s), année. Titre. (Éditeur(s)). Maison d'édition, ville de la maison d'édition. Nombre de page total ;
- chapitre d'un livre : Auteur(s), année. Titre du chapitre. In : *titre du livre* (Éditeur(s)) et/ou maison d'édition, ville de la maison d'édition, pages ;

Tableau 1 : Richesse phytocœnotique des différents compartiments écologiques du présalé.

| Compartiment écologique | Richesse phytocœnotique (anse d'Yffiniac) | | | | |
|-------------------------|---|------|------|------|------------------|
| | Années | | | | Rich. phyt. max. |
| | 1979 | 2002 | 2011 | 2012 | |
| Haute slikke | 3 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| Bas schorre | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Schorre moyen | 4 | 4 | 4 | 5 | 5 |
| Haut schorre | 5 | 7 | 6 | 7 | 8 |
| Très haut schorre | 7 | 5 | 6 | 6 | 8 |
| Total | 20 | 19 | 19 | 22 | 25 |

- thèse : Auteur(s), année. Titre. Type de thèse (thèse de doctorat, thèse de doctorat d'État, etc.), Université, ville. Nombre de pages ;
- rapport : Auteur(s), année. Titre. Organisme. Nombre de pages.

La correspondance scientifique et les manuscrits doivent être adressés, soit par voie électronique à :

An.Aod@univ-brest.fr

soit par voie postale à :

An aod
 Observatoire marin – UMS 3113
 Institut Universitaire Européen de la Mer
 Rue Dumont d'Urville
 29280 PLOUZANE – France